ABONNEMENT

Saumur Trois mois. Posto

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

on s'abonne

fln an. 30 fr. Six mois. 16 Trois mois.

A SAUMUR Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . Réclames, — Faits divers, —

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 NOVEMBRE

CONTRE LA PRESSE

M. Reinach a déposé sur le bureau de la Chambre des députés le projet de loi qu'il a qualifié de « relatif au régime de la presse » et qu'il serait plus exact d'appeler projet contre la liberté de la presse. L'auteur a fait précéder sa proposition d'un long exposé des motifs qui n'est guère que le résumé des articles publiés par M. Reinach dans la République française. Un des arguments les plus singuliers est que la presse jouit actuellement de privilèges auxquels il convient qu'en ce temps d'égalité elle renonce. Ces privilèges consistent à encourir des pénalités spéciales et à être déférés à certaines juridictions. Si M. Reinach est véritablement convaincu que ce sont là des privilèges, il n'est pas douteux qu'il va proposer l'abolition du Code militaire et des conseils de guerre, qui constituent un privilège pour l'armée ; du droit commercial et des tribunaux de commerce, qui constituent un privilège pour les commerçants. L'existence des prud'hommes nous paraît également menacée. Évidemment, M. Reinach a songé à tout cela, mais on ne peut tout aborder à la fois et il faut bien mettre quelque ordre dans le travail.

M. Reinach, dans son exposé des motifs, s'efforce de justifier la présentation de son projet de loi en évoquant le souvenir des périls que le boulangisme a fait courir à la République, Outre que l'aveu n'est pas fier, on ne saurait plus naïvement reconnaître qu'il s'agit d'une loi d'exception.

Si on descend dans le détail de l'examen des articles, on fait des découvertes bien curieuses. C'est ainsi que les discours, cris ou menaces, sont assimilés aux articles de journaux et aux dessins. On y voit aussi que, pour combler les vœux du rédacteur du projet, presque tout le personnel d'un journal pourrait être poursuivi comme complice de l'auteur de l'article incriminé comme dissamatoire. Tout au plus admet-on que « la complicité ne résultera pas du seul fait de posséder, subventionner, gérer, éditer, imprimer, vendre, distribuer ou afficher l'écrit délictueux ; mais ce fait, évidemment, n'y nuira pas.

La provocation à un crime ou délit n'aurait d'ailleurs pas besoin d'être suivie d'effet pour entraîner la répression. Est-il besoin d'ajouter que toutes les fois qu'il ne s'agirait pas de faits relatifs à la vie publique, la preuve des faits diffamatoires ne serait pas admises.

En réalité, sous prétexte d'appliquer à la Presse le droit commun, M. Reinach propose de placer celle-ci sous un régime d'une sévérité draconienne. Avec les dispositions qu'il Propose, il serait fort difficile d'écrire un article d'opposition sans s'exposer non-seulement à l'amende mais encore à la prison. Un article he dit-il pas notamment que toute « offense » commise envers la personne du chef de l'État sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an? Il est déjà fort difficile de définir l'outrage, comment déterminera-t-on le point Précis ou commence l'offense? Sera-t-on puni de la prison si on écrit par exemple que M.

Carnot ne sait quels ministres choisir? Ne prétendra-t-on pas voir là une insinuation tendant à établir que le Président de la République est au-dessous de sa tâche, ce qui serait fort offen-

Nous ne nous piquons pas de prévoir l'accueil que la Chambre fera à ce projet de loi. I $^{\rm l}$ s'agit, dit M. Reinach, de « protéger la liberté ». C'est exactement ce que prétendaient les auteurs des décrets de 1852.

ERNEST BAUDOUIN.

BON DEBUT

Bon début! Vendredi, la Chambre avait voté blanc, samedi elle votait noir.

Cette façon de se déjuger en vingt-quatre heures sur une question d'affaires aussi importante que la loi des allumettes montre bien que plus ça change, plus c'est la même chose.

L'Éclair est découragé :

- « C'est exactement ce qu'aurait fait en semblable occurrence la Chambre précédente. Au commencement on paraissait faire grand fond sur les nouveaux élus du suffrage universel. On disait : Ceux-là vont infuser un sang jeune dans le corps parlementaire. Ils portent en eux la pensée du pays. Vous allez les voir à l'œuvre...
- » L'expérience est faite: les nouveaux ne feront pas plus ce qu'ils veulent que les anciens. Rien de changé sous le soleil. »

En définitive, les députés ne savent pas ce qu'ils font ; la Chambre à peine réunie donne le spectacle de la plus pitoyable incohérence; et la division apparaît plus profonde que jamais dans le parti républicain.

Bon début. Les monarchistes auraient bien tort de se décourager.

POLITIQUE D'AFFAIRES

Depuis que la question des allumettes a été soulevée, les titres de la compagnie fermière ont été l'objet d'un agiotage qui a fait beaucoup varier de jour en jour et parfois d'heure en heure le cours de ces titres. La nouvelle de la démission du ministre des finances a naturellement exercé une influence sur les cours, celle du retrait de la démission en a exercé une autre. Certaines personnes ont dû gagner de l'argent et d'autres en perdre.

En pareille occurrence, on ne peut que se féliciter que la personnalité des membres du cabinet soit à l'abri de tout soupçon. S'il en était autrement, quelles suppositions fâcheuses ne pourrait-on faire! Montesquieu avait bien raison lorsqu'il affirmait que le régime républicain exigeait plus de vertu que tout autre de la part de ceux qui se trouvaient aux affaires. Il avait prévu la République actuelle.

LA RUINE

Le Journal des Débats, parlant du dépôt des projets financiers fait par le gouvernement, émet des doutes sur leur réalisation :

« Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il

accomplira un véritable prodige s'il trouve le moyen de combiner, selon sa promesse, un équilibre budgétaire « tout ensemble réel et solide », avec les nombreux dégrèvements qu'il annonce.

» Rendre la justice moins coûteuse, c'est évidemment diminuer les recettes du Trésor. Alléger les charges de l'agriculture, c'est sans doute réduire la partie de l'impôt foncier qui porte sur les propriétés non bâties.

» Supprimer l'exercice chez les débitants de boissons, c'est renoncer à des ressources très considérables. Détruire les dettes dans l'évaluation des héritages, c'est pratiquer une large brêche dans le produit des droits succes-

» Poursuivre avec activité les grands travaux publics, c'est laisser ouvert, probablement, le budget extraordinaire et continuer à emprunter tous les ans, directement ou par des voies détournées, plusieurs centaines de millions. Voilà autant d'obstacles à l'établissement de l'équilibre.

» On n'aperçoit pas très clairement, en lisant la déclaration ministérielle, où sera la contre-partie de ces sacrifices. Les réformes annoncées sont fort intéressantes; elles mériteront toutes un examen approfondi; quelquesunes nous semblent, de prime abord, dignes d'être appuyées. Mais le premier souci de la Chambre, quand elle en abordeva l'étude, devra être de ne compromettre en aucune façon et sous aucun prétexte la solidité de nos bud-

Le Journal des Débats en fait l'aveu: la situation budgétaire est telle que nulle réforme n'est possible. La France est ruinée par la politique coloniale, le plan Freycinet et les autres iolies republicaines

INFORMATIONS

LES DÉPENSES MINISTÉRIELLES POUR L'EXPOSITION

On sait que la précédente Chambre avait voté un crédit extraordinaire d'un million pour les ministres et de 500,000 fr. pour le Président de la République à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889.

Une partie de cette somme n'ayant pas été employée tombera en annulation de crédits.

Plusieurs députés, parmi lesquels MM. Henri Germain, Léon Say, de Lorgeril, Euzière, Malartre, amiral Dompierre d'Hornoy, réunis à l'hôtel Continental, ont décidé de constituer un groupe agricole unique, sans distinction de nuances politiques.

UNE REPUBLIQUE PEU SOLIDE

- M. Pessard écrit dans le Parti national:
- « Tout le monde comprend aujourd'hui » que la République n'a plus de faute à com-» mettre. »
- M. Reinach dit dans l'exposé des motifs de la loi sur la presse :
- « Il suffit d'une heure pour perdre la Ré-» publique. »

Bien peu solide, leur République, même après les élections !

Et M. Tirard qui a solennellement affirmé que la République était désormais au-dessus de toute atteinte!

L'AFFAIRE MAUJAN

On lit dans l'Agence Havas:

« La direction de l'Agence Havas envoie au procureur de la République, en le priant d'ouvrir une enquête, l'original de la lettre signée A. Maujan, qu'elle a reçue et publiée le 20 novembre. »

On mande de Bâle au XIXº Siècle:

- « Tous les jours passent, en gare de notre ville, une quantité considérable de wagons chargés de bétail acheté en France et en Suisse par le gouvernement allemand.
- » L'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine ne peut plus suffire à ces transports et elle est obligée d'organiser des trains supplémentaires et d'emprunter du matériel roulant pour activer ses livraisons de bes-

Dans quel but tous ces approvisionnements?

LE PROJET DE M. CASTELIN

M. Castelin, député de l'Aisne, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative aux conditions de séjour des étrangers en France.

Ce projet comprend quatre articles.

L'article 1er demande l'application stricte du décret du 4 octobre 1888 sur les conditions de résidence des étrangers en France.

Art. 2. La déclaration devra être renouvelée à chaque changement de résidence et annuelle-

» Art. 3. Un décret d'administration publique déterminera la taxe dont sera frappée le récépissé de déclaration de résidence.

Art. 4. Les étrangers résidant en France seront soumis à toutes les taxes et à tous les impôts que subissent les Français, y compris la taxe militaire.

CE N'ÉTAIT PAS LUI!

On mande de Cherbourg, 23 novembre:

« On m'écrit de Flamanville qu'avant-hier, à deux heures du matin, deux douaniers faisant leur service sur la côte de Réville, non loin du fort de la Redoute, virent venir de leur côté une chaloupe qui n'avait rien de commun avec un bateau de pêcheur.

» Ils attendirent que la chaloupe eût touché terre et ne furent pas peu surpris alors de constater qu'elle avait à son bord, outre deux marins du commerce, un homme d'une cinquantaine d'années portant plusieurs décorations et dont la physionomie rappelait assez celle du général Boulanger.

» Croyant tenir le condamné de la Haute Cour, les deux douaniers l'arrêtèrent et le conduisirent à Saint-Vaast, chez le lieutenant des douanes, où il sut reconnu qu'on avait affaire à un officier de l'armée anglaise. »

JUSTICE RÉPUBLICAINE

Il y a imprimeur et imprimeur.

L'imprimeur qui travaille pour les conservateurs et celui qui travaille pour les républicains, sont deux hommes bien différents devant les tribunaux.

S'ils sont pris en faute, ce délit s'apprécie suivant leur opinion.

Un imprimeur conservateur comparaît devant le tribunal correctionnel de Clamecy pour avoir imprimé et apposé des affiches au nom d'un candidat entre la déclaration et le récé-

On sait que la loi est ambiguë.

Le tribunal de Clamecy condamne cet imprimeur à 14,000 fr. d'amende pour 14 affiches, et solidairement à 14,000 fr. d'amende pour 14 afficheurs, ce qui fait 28,000 fr. sans compter les frais.

Passons à l'imprimeur républicain. Celui-là fait placarder sur tous les murs d'une circonscription un placard diffamant de la façon la plus odieuse le candidat conservateur, à tel point que l'adversaire républicain déclare qu'il n'est pour rien dans ce placard, qu'il le désavoue et que l'imprimeur a agi de son propre mouvement.

L'affaire est portée devant le tribunal d'Yvetot, qui reconnaît le bien fondé de la plainte et condamne le diffamateur.... à cent francs d'amende et cent francs de dommages-intérèts. Vous avez bien lu: cent francs.

Cette condamnation est motivée d'ailleurs dans des attendus très sévères qui la rendent d'autant plus ironique.

C'est comme si les juges avaient dit : L'accusé est coupable, très coupable, mais étant donné que sa victime ne partage pas nos opinions, nous ne lui infligerons qu'une peine dérisoire.

Et voilà pourquoi les républicains tiennent tant à remettre les journaux sous le régime de la police correctionnelle.

Les adversaires seront toujours écrasés, et les camarades toujours épargnés.

A PROPOS DE L'EXPOSITION

Sous ce titre : « L'Exposition et l'évêque de Marseille », nous lisons dans l'Echo de Notre-Dame de la Garde:

Ou'on nous excuse de faire juger l'Exposition par une feuille qui en a parlé le plus souvent et avec le plus grand enthousiasme:

« En deux mots, nous avons fait quelques pas de plus dans la voie légèrement scélérate qui conduisit jadis les Romains à la voluptueuse Bysance.

» Je ne suis pas austère et je ne blâme pas ceux qui se couronnent de roses à l'occasion, mais je reste frappé de l'abaissement indéniable du niveau de la moralité extérieure depuis

l'ouverture du Champ-de-Mars. Partout, on a dressé au sens un brutal appel. Le répertoire des cafés-concerts s'est enrichi de chansons à faire rougir des Trabons ou des Pandours. Dans les bals publics, des almées sans jupons ont fait oublier, par l'audace de leurs attitudes, les Grille-d'Égout, les Débés-Fromage, les Goulues et autres illustrations de la chorégraphie de bas étage. La plupart des brasseries offrent aux consommateurs un bock de bière de Bavière et une danse du ventre exécutée par une bayadère de Ménilmontant. C'est par un hymne à la chair que nous avons célébré le centenaire de l'idée, et des encensoirs que la pluie d'automne commence à éteindre, il se dégage une odeur de graisse qui blesse l'odo-

Cette appréciation, conforme à celle que, dès la première heure, les feuilles catholiques avaient faite de l'Exposition, se trouve, sous la signature de M. Pessard, républicain, dans le Petit Marseillais.

Oui, c'est le Petit Marseillais qui condamne et flétrit ainsi, mais ce n'est pas lui qui, il y a cinq mois à peine, en des termes moins spirituels, nous en convenons, prenait à partie l'évêque de Marseille, le taxait d'intolérance parce que, dans une causerie paternelle, il avait fortement recommandé à ses prêtres de ne point se rendre à l'Exposition. Volontiers ce journal eût signalé le prélat aux rigueurs de M. le ministre des cultes comme jetant une voix discordante dans l'enthousiasme de l'Europe et entravant ainsi le commerce et la science de la France.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Les incitateurs de la Révolution brésilienne se dévoilent enfin.

On sait, aujourd'hui, que le gouvernement de Washington entretient avec les insurgés les meilleures relations et que les Républiques de Montevideo et de Bueynos-Ayres ont formellement reconnu la jeune République.

Fonseca et ses collègues n'ont donc marché qu'avec l'aide de l'étranger, qui, nécessairement, trouvera son compte à l'opération.

Les États-Unis et la Plata ont tout à gagner, en effet, à la désagrégation fédérale du Brésil. Pour se développer ou pour trafiquer, ils avaient besoin de l'abaissement de l'Empire de dom Pedro.

A Rio, les révoltés gaspillent le temps et l'argent ; alors que leur intérêt devrait les porter à une organisation rapide et sérieuse, ils procèdent actuellement à la réforme des timbres-poste et ils viennent de commander à Paris, - nous avons vu le bordereau, - la fourniture des boutons d'uniforme.

Les ministres qui ont déjà reçu le nom significatif de Fonds secs (Fonseca) se signalent

par l'ordonnancement du dernier bouton de guêtre.

Cette ironie enfantine pourra coûter cher au E. LE FEBVRE.

NOUVELLES MILITAIRES

LES NOUVEAUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE La loi du 25 juillet 1887 a prévu la création

4 régiments de dragons;

2 régiments de chasseurs d'Afrique; 1 régiment de chasseurs ;

6 régiments de hussards.

Il a été formé jusqu'ici :

2 régiments de dragons (27° et 28°);

2 régiments de chasseurs d'Afrique (5º et

1 régiment de chasseurs (21°).

En outre, des dispositions sont prises pour la formation des 29° et 30° régiments de dra-

Il reste donc à créer six régiments de hussards qui seraient appelés à former une nouvelle division de cavalerie indépendante.

Or, il y aurait un intérêt militaire très sérieux à lui donner une composition identique à celle des autres divisions, et ce but serait rempli en substituant à quatre régiments de hussards, deux régiments de dragons et deux régiments de cuirassiers.

Le gouvernement a déposé en conséquence le projet de loi suivant qui a été approuvé par le Président de la République:

ARTICLE UNIQUE. - Le paragraphe premier de l'article premier de la loi du 25 juillet 4887 est modifié de la manière suivante:

Au lieu de :

régiments de dragons,

régiment de chasseurs, 6 régiments de hussards,

2 régiments de chasseurs d'Afrique,

Lire:

2 régiments de cuirassiers,

6 régiments de dragons,

régiment de chasseurs, 2 régiments de hussards,

2 régiments de chasseurs d'Afrique.

FABRICATION DU FUSIL LEBEL.

Suivant les renseignements du XIXº Siècle, les trois manufactures nationales de Saint-Etienne, Châtellerault et Tulle, produisent quotidiennement 6,000 fusils Lebel complétement terminés; outre l'armée active et la réserve entière, huit régiments territoriaux d'infanterie du 6e corps pourraient en être armés dès maintenant.

LES OFFICIERS FRANÇAIS EN TURQUIE

Un ex-capitaine d'état-major français, devenu le général Lecoq-Pacha, autorisé par le gouvernement français à servir en Turquie, vient de recevoir les insignes de grand-officier du Medjidié.

Lecoq-Pacha est professeur à l'Ecole de guerre de Constantinople. Il est un des rares Français que l'influence allemande n'ait pas délogés.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Société de Secours aux blessés militaires

Hier dimanche, à une heure, avait lieu, dans la grande et belle salle de l'hôtel de la Paix, la première réunion générale des adhérents, fondateurs et souscripteurs, à la Croix Rouge française, société de Secours aux blessés des armées de terre et de mer. Les statuts de la Société veulent, en esfet, que chaque comité convoque en une assemblée annuelle tous les participants à l'œuvre dans sa région et leur rende compte de sa gestion, de l'état de ses ressources.

Trois cents personnes, à peu près, s'étaient pressées dans la vaste salle. Beaucoup sont venues qui n'ont pu trouver place. Un certain nombre de plaintes nous sont même arrivées de membres adhérents qui n'ont pas reçu en temps utile leur invitation. Nous sommes en mesure de leur affirmer que le Comité n'a rien négligé pour la leur faire parvenir.

Toute cette affluence proclame très haut le courant de sympathie qui s'est fait à Saumur et dans l'arrondissement autour de l'œuvre véritablement grande et nationale de la Croix Rouge française: les résultats exposés font le plus grand honneur à la générosité de notre pays, non moins qu'à la confiance inspirée par le Comité de Saumur.

Après une courte allocution du président, M. le docteur Besnard, pleine de grandes pensées dites avec le langage du cœur, M. le vicomte de Massacré, secrétaire, nous a raconté dans un remarquable rapport l'histoire locale de la Société de Secours aux blessés militaires, les travaux d'organisation, les commencements de mise en action, les projets, le but et l'esprit de l'œuvre. Puis M. Foucher-Gilbert, trésorier, a parlé d'or et avec l'éloquence de chiffres relativement prodigieux, constituant le commencement d'une petite fortune en réserve pour nos prochaines misères sociales, fait ressortir tout ce que ce bilan de générosité a d'honorable pour nous.

Enfin, le délégué de la Croix Rouge française près le 9° corps d'armée, M. le docteur Triaire, nous a tenu quelque temps sous le charme de sa parole, et l'horreur empoignante des tableaux malheureusement trop réels qu'il a fait passer sous nos yeux: la guerre, la nécessité d'une suppléance au service de santé militaire, l'importance et les difficultés d'un

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMANE

Par M. du CAMPFRANC

Les jours suivants, Gaston, qui demeurait souvent rêveur, rêva beaucoup en faisant son quart. Les hirondelles de mer volaient en cercles autour des mâts ; au loin passaient et repassaient de petits corailleurs aux voiles rouges. Sur la côte, les terrasses se peuplaient; tout bourdonnait au coucher du jour. Sur le port, on se hâtait de terminer le chargement des produits exotiques. Puis tout bruit s'éteignait, tout mouvement s'apaisait. L'ombre gagnait la ville et moirait de reflets sombres la rade profonde.

Gaston marchait toujours le long de la passerelle, et sa pensée errait sur mille projets, sur une foule d'inquiétudes, sur un petit groupe d'espérances... Comment serait accueillie sa sympathie pour Germaine?... La jeune fille se résignerait-elle à quitter Mme de Guérande, dont la santé paraissait si chancelante? C'était peu probable... D'ailleurs, accepterait-elle cette vie d'angoisses qui est celle de toute femme de marin?... Et pourtant Gaston aimait son état avec passion.

- Que décider, se demandait-il? Faut-il m'avancer?... me faire présenter à la famille de Guérande?...

La pensée du jeune marquis demeurait hésitante. Il perdait sa gaieté. Ses camarades ne le reconnaissaient plus. Le soir, à la partie d'échecs, il avait des distractions impardonna-

Enfin, le départ du Jean-Bart vint mettre un terme à ses incertitudes. Ce navire était envoyé dans les mers de la Chine, et devait y faire une longue station.

Alors le marquis de Trémeur s'applaudit de sa réserve.

- Un marin est-il fait pour aimer? se disait-il. Quelle chimère! Pourquoi laisser notre cœur sur la plage, quand nous devons voguer au loin? Celui qui aime est un roseau; les départs sont un déracinement qui le brise. Celui qui n'aime pas est un chêne: il supporte l'ouragan et la tempête... Allons, le sort en est jeté. Je veux rester serme, rester libre! libre 1

O l'aveugle! O l'imprévoyant! Gaston ou-

bliait que l'éloignement met une grâce de plus au cadre poétique dont nous entourons nos rêves. Après six mois d'absence, Mne de Guérande régnait en souveraine sur le cœur du marquis. Il n'avait qu'un désir : revoir la jeune fille, et tenter d'en faire le charme de toute sa vie.

Il fallut pourtant rester deux années à son devoir, à son poste... Puis le Jean-Bart revint en France, désarma dans le port de Toulon. Des qu'il fut libre, Gaston gagna Marseille... Alger. Avant de faire une demande décisive, il voulait, une fois encore, revoir Mile de Guérande, s'assurer qu'elle était bien le type rêvé, la femme aimante et fidèle à laquelle il serait heureux de confier l'antique honneur des Trémeur du Roscoat.

Que de fois M. Richebrac avait dit à son petit-fils:

- Il faut, entends-tu bien, que la jeune marquise soit riche, noble, belle et ver-

Eh bien! Mile de Guéran le ne semblait-elle pas réunir tout ce rare assemblage?

Vertueuse! Qui eût douté de son cœur et de sa bonté après l'avoir vue, à la fête du Jean-Bart, si tendre pour sa mère, si charitable envers les pauvres?

Belle! Sa beauté était incomparable, et rayonnait comme le lis rayonne dans nos jar-

Noble! Ainsi que les ancêtres de Gaston, les de Guérande étaient d'origine bretonne, et on relatait qu'aux croisades un sire de ce nom avait défendu de son courage et de son épée un de Trémeur du Roscoat, sur le point de tomber dans une embuscade des Sarrasins.

Riche enfin! Mais la fortune du comte de Guérande était considérable, et celle de la comtesse plus grande encore.

Pas un fleuron ne manquait donc à Germaine.

M. Richebrac l'aimerait pour sa richesse, et

Mme de Trémeur pour ses vertus. Profondément absorbé dans ses réflexions,

le marquis se dirigeait vers le palais mauresque, ou plutôt, pour être plus véridique dans notre expression, vers la villa des Myrtes, habitée par la famille bretonne. Gaston se rappelait avoir entendu Germaine, durant les trop rares paroles échangées sur le Jean-Bart, appeler ainsi l'habitation de son père.

Cette villa était située au bord de la mer, à trois kilomètres d'Alger. Mme de Guérande y

service d'arrière qu'on ne saurait improviser, et enfin la belle organisation de la Société dont il n'est pas seulement le délégué, mais l'apôtre éloquent et convaincu.

L'impression que tout le monde a emporté de cette brillante réunion a été profonde et généreuse. L'acte de haute prévoyance nationale que représente si noblement la Croix Rouge française, cette personnification de la mèrepatrie, sont de grandes choses. Au-dessus de nos divisions mesquines et de nos agitations stériles, elle offre à tous les Français un terrain commun, une République véritablement ouverte, ou tout le monde peut se rencontrer dans le même mouvement d'assistance mutuelle et de bonté. Un drapeau, a dit excellemment M. le D' Besnard, celui de la France; une devise, la charité. Ces paroles, qui ont été couvertes d'applaudissements, résument, comme nous ne pouvons mieux faire, l'œuvre et la réunion d'hier dont le souvenir restera.

Nous espérons demain et les jours suivants publier in extenso les discours prononcés dans cette séance.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mardi 26 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour comprend :

- 1º Enquête sur le tarif des droits de place.
- Avis. 2º Rue Gambetta. — Acquisitions Péron.
- 3º Rapport de la commission des finances relatif à l'emprunt de 50,000 francs prévu pour l'école de la rue Gambetta. - Modifica-
- 4º Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux.
- 5º Adjudication des travaux d'amélioration de la Poste.
- 6° Affaires diverses.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'art. 1er de la proposition de MM. Leydet et Peytral relative au monopole des allumettes, article ainsi conçu:

« La fabrication des allumettes est libre. » Pour: 269 — Contre: 210

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour la liberté de la fabrication des allumettes:

MM. Berger, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves. M. Fairé n'a pas pris part au vote.

On lit dans le Courrier de Saumur:

« L'état de santé de l'évêque d'Evreux s'est légèrement amélioré. On commence à espérer la guérison prochaine de l'ancien curé de Saumur. »

passait une partie de l'année. Elle espérait que

les belles journées d'un doux hiver prolonge-

raient sa vie défaillante; que l'air pur venant

de France, en passant sur la Méditerranée, lui

serait un vivifiant cordial. Presque chaque

loin en loin par le dôme d'une mosquée ou la

flèche de quelque minaret. Les ruelles, enchevêtrées les unes dans les autres, étaient très sombres, très étroites, vrais labyrinthes où la

chaleur suffoquait, où la poussière étouffait, où

les émanations s'échappant des fruiteries sem-

blaient intolérables. De distance en distance, des marchands à longue barbe, les jambes croisées comme les magots chinois, se tenaient à l'entrée des bazars. Ils fumaient leur chibouque en attendant les clients, et caressaient du regard leurs étalages, où dominait le clinquant. Pierreries fausses, armes à poignées brillantes, étoffes brodées de paillettes, flacons d'essence, bijoux d'ambre et de filigrane, emplissaient toutes les échoppes, sortes de ruches placées côte à côte dans de vieilles balles aux toitures affais-

Ici, Gaston passait devant une école, où une troupe d'enfants, la tête rasée et l'œil noir plein de hardiesse, récitaient dans un chant rythmé, sur trois notes, les versets du Coran.

Plus loin, il croisait un chamelier, qui allongeait le pas dans l'ombre, en conduisant ses bêtes au long cou et à double bosse.

(A suivre.)

UN ANCIEN SAUMURIEN

Un ancien élève de l'École de Saumur public un ouvrage très apprécié du monde militaire par sa grande portée philosophique et ses observations de la plus haute intelligence. Cette autobiographie a pour titre: Dix ans soldat; son auteur, M. Ch. Mismer, a déjà publié une œuvre remarquable, Souvenirs d'un dragon de

M. Mismer débuta à Saumur, en 1851, comme engagé volontaire, à l'âge de 17 ans, sous le général comte de Goyon, et il est heureux de raconter des souvenirs joyeux au milieu de sérieuses pensées.

L'un de ces souvenirs mérite d'être rapporté.

Le général comte de Goyon, maître d'une grande fortune, donnait volontiers de l'argent pour récompenser ses subordonnés, sans s'inquiéter de froisser certaines susceptibilités. Un jour, il trouve l'auteur à la cantine avec un de ses collègues en train de « commander une salade ». Aussitot il donne ordre au cantinier de servir, à ses frais, un dîner aux deux brigadiers:

- L'occasion me parut bonne pour lui apprendre à distinguer les élèves de Saumur du commun des soldats de son ancien régiment de dragons.
- » Comme il nous avait laissé carte blanche, le menu et les vins furent dignes d'un général. Il lui en coûta plus de quarante
- » A quelques jours de là, l'ayant rencontré sur le Chardonnet, lisant son journal, je crus possible de lui échapper en obliquant à gauche, mais il leva la tête, me reconnut et me fit signe d'approcher:

« - Peste! me dit-il, comme vous y allez l quarante-trois francs pour un diner à deux! »

- « Mon général, lui répondis-je, quand nous avons des invités, c'est toujours ainsi que nous les traitons. »
- « Allez! allez! grand hurluberlu, ce n'est pas moi qui vous inviterai de nouveau!»
- M. Mismer nous apprend qu'il avait été incorporé au 40° cuirassiers à sa sortie de Saumur en 1851. Il alla plus tard en Crimée comme volontaire.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Affiches électorales. — Affaire James

Nous avons dit que le tribunal de La Flèche avait acquitté M. James, candidat aux dernières élections législatives, poursuivi pour avoir fait placarder des affiches le lendemain de sa déclaration de candidature, avant d'avoir reçu du préfet le récépissé définitit. L'imprimeur était poursuivi comme complice. Appel avait été interjeté aussitôt par le ministère public

et l'affaire est venue devant la Cour d'Angers, à l'audience de vendredi 22 novembre.

M. le conseiller Morainville, rapporteur, a cherché s'il y avait des précédents analogues dans la jurisprudence. La Chambre des députés n'a pas en à statuer sur des cas semblables; un arrêt seul a été rendu par la Cour de Bourges et il est conforme au jugement du tribunal de première instance de La Flèche.

M. James a fait sa déclaration dans le temps prévu par la loi, le 17 septembre, juste cinq jours avant le scrutin, et dans les conditions requises. On lui a délivré un récépissé provisoire et le candidat n'a reçu le récépissé définitif que le 19 au matin, c'est-à-dire 36 heures au moins après le dépôt de la déclaration, alors que la loi dit que le préset est tenu de délivrer ce récépissé dans les 24 heures qui

Le ministère public s'appuie sur l'esprit de la loi, qui, d'après lui, indique clairement que les candidats ont deux obligations à remplir : 1º faire la déclaration; 2º attendre 24 heures le récépissé définitif. M. James n'est pas poursuivi pour candidatures multiples, mais pour manquement aux prescriptions de la loi sur les candidatures multiples.

M. James et l'imprimeur étaient défendus par M° Vilfeu, du barreau du Mans et député de la même ville. Dans son arrêt, la Cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance de La Flèche, acquittant les préve-

ANGERS. - Arrestation d'une bande de voleurs. — La police a réussi à mettre la main sur une bande de voleurs qui inquiétaient les habitants des quartiers éloignés du centre.

Ce sont les nommés Pasquier (Désiré), Thierry (Théodore) et sa femme. Ils tenaient encore à la main deux bonbonnes de vin, un poulet et un lapin.

Ils ont été trouvés à 6 heures 1/2 du matin, après toute une nuit passée à leur recherche. Ils avaient en leur possession des fausses clefs, des pinces-monseigneur et différents autres

Nos compliments à la brigade de sûreté, qui a opéré cette saisie.

Militaire disparu. - Un militaire du 435° a disparu du régiment depuis quelques jours ; on a retrouvé ses vêtements, samedi, dans le canal du Bon-Pasteur, ainsi que son ceinturon et son sabre.

UN ESCROC

La police de Tours met le public en garde contre les agissements d'un individu qui relève chaque jour, dans les journaux de la localité, les noms des nouveau-nés et, muni d'un registre, se présente chez les personnes récemment accouchées, et leur fait subir l'interrogatoire suivant:

- 1° Votre enfant est-il élevé au sein?
- 2º Combien avez-vous d'enfants?
- 3º Le nom de la sage-semme qui a fait l'accouchement?
- 4º La profession de votre mari?

Après quoi, l'individu en question sort de sous sa pèlerine une bourse, et réclame une somme d'argent.

Voici son signalement: Agé de 30 à 35 ans, taille 1 m. 60 environ, vêtu d'un complet en drap foncé, coiffé d'un chapeau en feutre noir, chaussé de sabots fantaisie et pointus, pèlerine bleu foncé.

Visage maigre, moutaches châtain, assez longues.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 novembre 4889. La spéculation s'abstient, mais le comptant transmet des ordres d'achats importants: 3 0/0, 87.65; 4 4/2 0/0, 105.25.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,310 et 1,312. Les obligations foncières et communales ont un large marché.

On cote la Banque de Paris et des Pays-Bas à 800. Les actions de la Banque Nationale du Brésil sont à 102.50 de prime.

La Banque d'Escompte est ferme à 531,25. C'est le 26 courant qu'aura lieu la mise en souscription des 40,000 actions de la Société Decauville, et comme on s'attend à un succès,

on estime que les cours de la Banque d'Es compte devront en bénéficier.

Les meilleures nouvelles de l'émission du Comptoir National d'Escompte nous sont communiquées par cet établissement.

Le 27 courant, le Crédit Lyonnais procédera à l'émission de 53,000 obligations 4 0/0 remboursables à 500 fr. du Gaz de Madrid, au prix

Le Panama vaut 57.50. L'Alpine cote 241.25 avec tendance à la hausse. Marché ferme sur la Galicia et sur les actions des Mines du

Maladies des nerfs!

Le Muy (Var), le 23 mai 1889. — Ma femme souffrait depuis plus de six mois d'un grand mal d'estomac et d'une maladie des nerfs; une seule boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 l'a guérie ra-

FÉLICIEN MORBIN, meunier. (Sig. lég.)

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

LUNDI 25 novembre 1889

Opéra en 5 actes et 6 tableaux et un prologue, de MM. Carré et J. Barbier, musique de GOUNOD.

Prologue, 1er tableau, Une fête chez les Capulet. 2º tableau, Le jardin de Juliette.

3. tableau, La cellule de frère Laurent. 40 tableau, La place publique.

5e tableau, La chambre de Juliette. 6e tableau, Le tombeau des Capulet. DISTRIBUTION: Roméo MM. Samaty.

Sureau-Bellet. Capulet. Darras. Tybalt Gréteaux. Nénot. Stephano Gréteaux. Gertrude Gregorio MM. Letellier. Garnier. Casabon. Bureaux, 8 h. »/»; rideau, 8 h. 1/4.

EN VOUS METTANT A TABLE

Nous vous engageons à prendre une Pilule Gicquel antibilieuse, antiglaireuse. Elles régularise-ront les fonctions de l'estomac et des intestins; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les véritables *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

Établissements DECAUVILLE Ainé

Société anonyme au capital de 20 millions

Siège social: 7, rue Royale, à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Paul Decauville, O. 举; Pierre Decauville;

Emile Decauville; Georges Marchand, négociant; E. Clerc, Dr de la Banque d'Escompte de

Paris; Lair *, adm. de la Soc. des Magasins Généraux.

Ce sont les établissements Decauville qui ont construit et exploité le chemin de fer de l'Exposi-

La cote officielle sera demandée.

On souscrit: Mardi 26 novembre, aux 40,000 actions de 500 fr. de la Société, et l'on verse 125 fr. en souscrivant et 375 fr. à la répartition (2 au 5 décembre), à la Banque d'Escompte de Paris, place

ÉPIGERIE GENTRALE 28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 80 cent; Petits pois supérieurs, la boîte pour trois

personnes, 50 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.; Haricots verts supérieurs, la boîte pour six

personnes, 95 cent.; Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.; Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ment, languissamment, appuyée sur Germaine, sur l'enfant qui vivait de sa tendresse! Ah! si l'amour d'une fille pouvait prolonger une vie, M^{mo} de Guérande devait vivre. Gaston traversait Alger. Il longeait les rues européennes, ces boulevards larges, animés, populeux, où les cafés, brillants d'or, débordent sur l'asphalte des trottoirs, et où les riches magasins étalent aux yeux des promeneurs les fantaisies parisiennes. Sans le ciel bleu, mais si bleu, et l'ardent soleil qui dardait et qui brûlait comme de blancs rayons de lumière électrique, le marquis de Trémeur se serait cru en plein Paris. Mais l'aspect changea entièrement lorsqu'il eut

jour, entre les haies des jasmins et des myrtes conduisant au rivage, elle se promenait lentegagné les quartiers mauresques. C'était un entassement de maisons décrépites, dominées de Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE BOULITTE

Les créanciers de la faillite Boulitte, armurier à Saumur, sont invités à se réunir le vendredi 29 novembre 4889, à 40 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

(944)

Le Greffier, Collin.

Etude de M° LELIÈVRE, notaire à Saumur.

AVENDRE

A l'amiable

Grande Maison d'habitation Propre au commerce,

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 26,

Composée d'un corps de bâtiments sur rue, de cour et magasins sur le derrière.

S'adresser audit M° Lelièvre, notaire. (933)

A CÉDER

Après fortune faite

MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.

S'y adresser pour les renseignements. (906)

VOITURES d'occasion et CAMION A VENDRE.

S'adresser à M. Lecuit, 48, rue Nationale, Saumur. (934)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

A LOUER

Pour Noel 1889

UNE MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9,

Comprenant, au rez-de-chaussée: salle à manger, cuisine, écurie, grand porche; au 4°, salon, 2 chambres à coucher; au second, 2 chambres et cabinet; mansardes et grenier; cave, lieux d'aisances, gaz, eau de Loire. S'adresser même rue, n° 11.

A LOUER Pour Noël 1890. MAISON AVEC MAGASIN

Rue d'Orléans, en face l'Hôtel de Londres,

Occupée par M^{me} Fischer, marchande de pianos.

S'adresser à M^{me} Brindeau, à Sainte-Anne, et chez M. Meyer, rue d'Alsace. (872)

ON DEMANDE une ouvrière pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir,

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Ecole d'application de cavalerie

Adjudication

DES FUMIERS

ET DES

DÉPOUILLES DE CHEVAUX

A provenir de l'Ecole de cavalerie

Du 1^{er} Janvier 1890 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le Jeun 5 Décembre 4889, à une heure du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépouilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie, pendant l'année 4890.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés. (912)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR PILLET - BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et lue Dacier, 38

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil., 1.65
Planteur, — 1.65
Cie Coloniale, — 2.20
Fèlix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50, 4.70
Express, les 6 déjeuners, 90 et 1.20
Santé fin, le 1/2 kil., 1.30
— surfin, — 1.60
— 1.60
Double vanille, — 2.40
Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.

N. B. Tous nos chocolats sont yarantis pur cacao et sucre.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SATING

Prix Modérés

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34° ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

Administration: 15, rue de Tournon, Paris

Franco à demicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques

denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LEGNE DE L'ÉTAT

STATIONS	Mix		Mis	tin	Mix mat		Exp			in.	On so		Ex	pr.	100000	pr.	1000000	nn.
Paris	117		19	1		H		55			12	50	7	55	8	30	11	25
Chartres	6	33	Tiest	ung	199		9	34	10	5	2	51	9	43		16	1	33
Château-du-Loir	10	13					12	24	1	58	6	35		28	1	8	4	50
Noyant-Méon	11	20			ME	- 11	1	7	3	8	7	40	1	13	1.0	9	5	54
Linières-Bouton	11	29			2		X		3	17	7	49)	•	3		6	4
Vernantes	11	43	1		0.5	1967	×		3	30	8)	,	0	13		6	13
Blou	111	54	1001		-	Ш	X	,	3	41	8	10)	•	1		6	23
Vivy	12	2	1000				×	,	3	49	8	17)))	6	31
SAUMUR (Orl.)			9				2711					40.00			-	-	-	
(arrivée)	12	15					1	41	4	2	8	29	1	48	2	22	6	42
(départ)	12	23	-			-	1	47	4	14	8	34	1	54	2	28	6	53
Nantilly (arrivée)	12	31	1				X	•	4	22	8	41))		,	7	
SAUMUR (Etatt)							1	35	130			-		. 6)		-	
(arrivée)	112	41					500		4	34		51)	0	,	,	7	11
(départ)	100		8	31	10	37	,	,	4	11	8	30)	0	0		6	50
Nantilly (départ)			8	37		44)	0	4	23		43		0)	9	1	3
Chacé-Varrains			8	48	10	52)		4	29	8	49		0	176	4 33	7	9
Brézé-Saint-Cyr	-		9	2	11		200	U	4	37	8	56	1 3	0	200	-	7	17
Montreuil-Bellay			9	19		24		18		57	9	11	2 2	22	2	59	7	29
Thouars					11	57	2	45		33	9	37		44	3	28	8	111
Niort			1		3	58	4	30		42			4	31	5	20	10	32
Saintes	100		1		1		6	30		52		711	6	12	7	53	2	3
Bordeaux							1 9	52	3	34	31		9		111	13	1	54

STATI ONS	Mixte matin	Mix		Min		Ex	pr.	Mis	ir	On ma	in.		xte	Expr. soir		pr.
Bordeaux	Second Second		127	0/11	6.15	5	40			8	20		HCD		3	
Saintes	Constitution of the last of th		735	7	15	9	9		933	11	39			TATE	6	43
Niort	PRIOR	I E		9	32	10	55			2	5	5	30	8 10	8	29
Thouars		6	5	12	11	12	42	1	35	4	15	8	21	9 59	10	4
Montreuil-Bellay	9 35	6	38			1	4	2	37	4	55	9	6	10 32	11	15
Brézé-Saint-Cyr	9 55		18		-	,		2	50	5	18	9	41	*		
Chacé-Varrains	10 7		27	0		,		2 2	57	5	26		49		0.0	
Nantilly (arrivée)	10 13	7	34	420				3.	2	5	31	9	55			
SAUMUR (Etat)				Mi:	0.575				u				III'		1111	
(arrivée)	10 22	7	45	ma	tin			3	13	5	42	10	3	»		
(départ)	-	7	25	11	25)	,	2	52	5	20				100	
Nantilly (départ)	100	7	38	11	36	,		3	3	5	33	U.		>	100	
SAUMUR (Orl.)	184					i.				AL.				all Lai	140.0	
(arrivée)	COVE.	17	47	11	44	1	34	3	11	5	41	1111		10 59	11	4
(départ)		17	57	11	54	1	36	3	15	5	45	100		11 7	11	5
Vivy	mois	8	10	12	10		•	3	27	5	59			»		
Blou	20	8	19	12	19	15	,	3	35		8	111		»	1111	
Vernantes	733	8	32		33	10	,	3	46	6	20			»	1	
Linières-Bouton	MINE	8	45	12	46		,	3	57	6	32			»	1	
Novant-Méon	1	8	59			2	12	4	9	6	44			11 44		
Château-du-Loir	I Committee	10	10		9	2	58	5	22	7	58	100		12 26	1	1
Chartres	1000	2	47			5	54	9	26	12	4	100		3 26	4	0
Paris		5	25			7	30	11	50	2	27	1		5 10		
4119	11 11	1 17	oir	1		81	oir	81	oir	ma	-	Si	oir	matin	ma	- 2

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

Paris							
	SAUM	UR —	PORT-I	BOULET — C	HINON		
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4		4 31 6 50 7 14	Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4	4 34 4 56 7 6	9 5 9 41 10 32
		SAUM	UR —	BOURGUEIL		DE 19	
STATIONS	Omn. matin	Omn.	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur Port-Boulet Bourgueil			4 31 5 10 5 20	Bourgueil Port-Boulet Saumur	7 55 8 15 9 4	11 50 12 12 33	3 30 3 40 4

POITIERS-	MONT	REUIL	— DOU	É—AN	GERS	ANGERS-D	oué—	MONTI	REUIL-	-POIT	IERS
STATIONS		BOOK TANKS IN	Marc. matin	Omn. soir	Mixte	STATIONS				Omn. matin	
Poitiers Moncontour Loudun Montreuil (ar.) de Vaudelnay Baugé Baugé Doué Martigné Angers	6 53 7 4 7 14 7 22	9 40 9 50 9 57 10 17	10 48 1 46 3 24 4 25 4 46 5 30 6 16 7 5 9 50	5 10 5 19 5 26 5 40	9 52 10 1 10 24	Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers		9 16 9 26	11 54 12 16 12 34	1 13 1 37 1 44 1 1 2 1 2 15 3 29	7 42 8 12 8 21 8 31 8 41 9 14 40 13

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - A	NGI	ERS	_	SA	UM	UR	-	TO	URS	3 -	- P	ARI	S	
STATIONS	DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE		mixte		STORY STORY		Omn. mixte matin				Omn. mixte soir		so	pr.
Nantes	10	45	1	1	8	25	_	55	12	7	_	10	-	35
THE PAST NAMED IN	ma	tin	ma	tin	ma	1000	ma	tin	SO			ır		oir
Angers	2	19	6	30	10	29	12		2	57	5	35	9	35
La Ménitré	2	52	7	10	10	54	12	37		42		16	10	1
Les Rosiers			7	19	11	2	2000	46	3	52	6	25	1111	
Saint-Clément			7	26			12	53	3	59	6	32	100	
Saint-Martin			7	33			12	59	4	7	6	39	100	
Saumur (arrivée)	3	22	7	46	11	18	1	11	4	20	6	52	10	
- (départ)	13	27	17	52	11	21	4	17	4	31	7		10	30
Varennes	1		8	. 5	11	32	1	29	4	45	7	13	90	
Port-Boulet	3	52	8	20	11	41	1	40	5	1	7	29	10	50
Langeais	4	26	8	59	12	. 3	2	14	5	46	8	8	11	16
Tours (arrivée)	5	5	9	42	12	46	2	53	6	35	8	51	11	48
Paris (arrivée)		39	117		4	40	10	46	2	35			5	7
((((((((((((((((((((ma	tin	ma	tin	S	oir	S	ir	ma	tin	so	oir	m	atin

A. Johnson B. L.	ma	un	ma	un	l so	11	SO	IF	ma	un	so	ır '	IIIa	min
PARIS - TO	JRS													
STATIONS	Exp	111.4	Omn. mixte soir		mixte				1, 1, 1, 1		mixte matin		mix	ir
Paris	8 ma	45 tin	9 ma		11 ma	12	12 ma		10000	20 ir		10 ir	12	ir
Tours	1	23	5		7	15	10	47	2	53		25	, 0	47 30
Langeais	2	13	5	43	8	1 Million Co.	11	38		30		8	9	70
Port-Boulet	2	38	6	20		39		11	3	50		43	10	19
Varennes	10		6	32		51	12	22	loss	103	6	-	10	32
Saumur (arrivée)	3	57	6	45		1	Market 1	33	4	5		6	10	42
- (départ)	3	3	6	52		12	12	39	4	9		_		44
Saint-Martin			7	6		26		51	24		7	25		
Saint-Clément	1		7	13	Olimpia S	33	12	57	100		7	32		
Les Rosiers	1		7	21	9	41	1 1	4	4			39		13
La Ménitré	3	28	7	32	9	52	1	13	1000	32		48		58
Angers (arrivée)	3	57	8	21	10	41	1	54	10000	57		32	11	ou
Nantes (arrivée)	5	55 tin	Aller	tin	1	51 oir	5	38 ir		42 oir		ir	so	ir

aumur livy ongué umelles augé llefs a Flèche	matin 5 30 5 43 5 55 6 7 6 22 6 39 6 52	soir 1 15 1 38 1 56 2 18 2 44 3 12 3 30	8 38		matin matin 7 15 10 25 7 31 10 46 7 52 11 13 8 9 11 32 8 24 12 51 8 37 12 14 8 50 12 30	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 6 5 5 7 6 6 40
--	--	--	------	--	--	--

SAUMUR - LA FLÈCHE

soir matin soir matin matin soir